



Déclaration de la CGT Éduc'action à l'occasion de la visite à Mayotte de la ministre de l'Éducation Nationale

Appel à des mesures fortes pour l'éducation à Mayotte

Madame la ministre de l'Éducation Nationale,

La communauté éducative de Mayotte accueille avec une attention particulière l'annonce de votre venue, dans un contexte de forte inquiétude face au nouveau tour de vis annoncé le 15 juillet par F. Bayrou. De telles mesures se traduiront inévitablement par une réduction des moyens, ce qui sera en totale contradiction avec la nécessité urgente d'un renforcement du soutien à nos établissements, à nos équipes et à nos élèves. **Notre situation est déjà critique : le climat social se détériore, la tension grandit et la violence s'installe dans notre quotidien.** Limiter davantage les ressources et les soutiens reviendrait à mettre en péril l'intégrité de notre mission éducative et la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire.

Pour la CGT Éduc'action, l'Éducation nationale et l'ensemble des services publics, ne peuvent être sacrifiés sur l'autel de l'austérité à l'heure où tant de chantiers seraient à finaliser et à financer comme la réduction des effectifs par classe

Comme vous le savez, nos établissements scolaires ne suffisent pas à répondre à la croissance continue de la population mahoraise. **Les salles de classe contraintes à des rotations, surchargées au-delà du raisonnable, rendent très difficile la mise en place d'un enseignement différencié et de qualité. Face à ces effectifs pléthoriques, les enseignants adaptent sans trêve leurs approches pour offrir à chaque élève les moyens de progresser. Cependant, ils rencontrent des obstacles majeurs : manque de matériel pédagogique, locaux inadaptés ou vétustes, et absence de personnel de soutien suffisant.** Ce contexte, qui met à l'épreuve la motivation et la résilience de l'ensemble du corps enseignant, ne doit pas masquer la détermination et l'engagement de celles et ceux qui, chaque jour, font vivre l'école mahoraise. Comme amorcé ce matin et cet après-midi avec nous, nous vous exhortons à accorder une attention particulière à la rencontre des actrices et acteurs du terrain, dont l'engagement et la détermination font vivre chaque jour l'école à Mayotte — directeurs et directrices d'école, personnels de direction, professeurs, agents spécialisés, représentants d'associations, mais aussi parents d'élèves — pour considérer leur expérience, examiner leur perspective et mesurer avec eux la nature des besoins urgents et structurels de l'Éducation à Mayotte. **Nous sommes convaincus que l'éducation demeure la pierre angulaire du développement et de la cohésion sociale de notre département. Elle est le vecteur principal de lutte contre la précarité, l'exclusion, la délinquance, et le moteur d'une société plus solidaire et équitable.**

Investir dans l'École à Mayotte, c'est offrir à chaque enfant des perspectives d'avenir, c'est renforcer la République dans l'un de ses territoires le plus jeune et le plus pauvre. L'école doit demeurer le moteur du progrès social, le lieu où la jeunesse de Mayotte peut rêver, inventer et bâtir son propre avenir, à égalité avec le reste du pays.

Même si un groupe de citoyens de Mayotte tente de remettre en question les valeurs fondamentales de la France, notre engagement envers celles-ci demeure inébranlable. Trop souvent ici sur le territoire de Mayotte, nous sommes confrontés à des propos et des actes injurieux qui remettent profondément en question nos valeurs fondamentales. Ces discours haineux s'attaquent non seulement aux droits humains, mais aussi et surtout aux droits des enfants à la scolarisation alors qu'ils sont les plus vulnérables de notre société.

Nous tenons à réaffirmer avec force que de telles attaques, émanant d'une minorité haineuse, sont inacceptables et ne peuvent être tolérées. **Il est impératif de défendre et de protéger les principes d'égalité, de respect et de dignité pour tous, en particulier pour nos enfants, pour qui l'accès à la scolarisation est un droit inaliénable.** Face à ces dérives, il est impératif de rappeler que l'école reste le lieu où se construisent le respect, la dignité et la solidarité. Il incombe à l'ensemble des responsables et de la communauté éducative de protéger ce droit et de lutter avec détermination contre toute forme d'exclusion ou de stigmatisation. Dans ce contexte, il convient de réaffirmer que la violence, sous quelque forme que ce soit, ne saurait être tolérée ni acceptée.

Nous appelons l'ensemble des responsables sociaux et politiques à la plus grande exemplarité, afin de ne pas attiser davantage les tensions ni d'influencer négativement une jeunesse déjà fragilisée et en quête de repères. Ce refus catégorique de la violence doit guider toutes nos actions et nos discours, et rappeler à chacun l'importance de préserver la jeunesse mahoraise de toute dérive. Les événements récents, tels que l'attitude regrettable de certaines équipes mahoraises lors des Jeux des Îles aux Seychelles ce mois-ci, témoignent du chemin qu'il reste à parcourir pour faire triompher le respect et la fraternité. Ces situations rappellent à quel point l'engagement collectif est nécessaire pour instaurer un climat apaisé et bienveillant, tant au sein de l'école que dans la société mahoraise plus largement.

Madame la Ministre, nous formulons le vœu que votre visite à Mayotte marquera un tournant décisif dans la prise en compte des spécificités insulaires et des défis exceptionnels de notre système éducatif. **Nous attendons des engagements concrets, adaptés à la réalité locale, pour garantir à toutes et tous les conditions d'une scolarité digne, épanouissante et porteuse d'espoir.**

La CGT Educ'action a, à maintes reprises, rappelé l'urgence d'un véritable plan de rattrapage pour les constructions scolaires à Mayotte. Nous insistons sur la nécessité de ne pas reproduire les difficultés rencontrées avant le passage du cyclone Chido, et de mettre en place **des établissements à taille humaine**, respectueux des besoins éducatifs et sociaux de la jeunesse mahoraise. Il est impératif que **l'État et le Rectorat**

assument pleinement la responsabilité de la construction et de la gestion des écoles, afin de garantir une cohérence et une qualité optimales du service public d'éducation sur l'ensemble du département.

De plus, nous demandons qu'**un classement spécifique en REP+ soit accordé à tous les établissements, y compris les lycées**, pour reconnaître la réalité des conditions d'enseignement et permettre l'attribution de moyens renforcés. **Ce classement doit s'accompagner de la mise à disposition de matériel fonctionnel et pédagogique en quantité suffisante, afin que chaque élève et chaque membre du personnel dispose des ressources nécessaires pour enseigner et apprendre dans des conditions dignes.**

L'oubli ou l'ignorance de ces revendications, pourtant maintes fois répétées, expose l'École mahoraise à une aggravation des difficultés et nous fait chaque jour avancer un peu plus vers une situation de crise profonde. Il est temps de tirer les enseignements du passé : **Mayotte ne peut plus se permettre de revivre les impasses et les carences d'avant le cyclone Chido.**

C'est pourquoi il nous semble indispensable de vous rappeler, en complément, d'autres revendications essentielles, qui visent à transformer durablement les conditions de vie et de travail de l'ensemble des personnels investis dans notre service public d'éducation à Mayotte. Ces améliorations, attendues de longue date, ne sont pas seulement synonymes de mieux-être pour les équipes éducatives ; elles sont la pierre de touche d'un accueil digne et d'une réussite effective pour chaque élève du territoire. **Trop souvent, les réalités que nous déplorons ici ne seraient tolérées dans aucun autre département de la République** : vétusté des locaux, manque de ressources humaines et matérielles, précarité persistante des personnels, difficultés d'accès aux soins et au logement, absence de dispositifs d'accompagnement adaptés.

En ce qui concerne la situation des personnels contractuels, plusieurs mesures apparaissent essentielles pour garantir une véritable équité et renforcer l'attractivité des métiers de l'éducation à Mayotte. Il s'agit notamment :

- De mettre en place rapidement **l'Ircantec avec une bonification pour les années perdues**, afin de garantir aux personnels contractuels le respect de leurs droits à la retraite.
- De mettre en œuvre **la subrogation avec maintien de la rémunération** par l'administration, pour assurer un filet de sécurité lors des arrêts maladie ou maternité.
- De fournir une aide à l'installation pour les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE), afin de favoriser la stabilité et l'investissement durable dans l'académie.
- La nécessité de rendre automatique le renouvellement du titre de séjour pour nos collègues étrangers exerçant à Mayotte. Cette mesure permettrait de sécuriser leur situation administrative et de leur offrir la sérénité indispensable à l'exercice de leurs fonctions au service de la communauté éducative.
- **Un plan de titularisation ambitieux pour toutes les catégories** pour assurer la qualité et la pérennité du service public d'éducation à Mayotte.

Afin de répondre pleinement aux enjeux d'accompagnement et de présence éducative dans les établissements, nous insistons sur la nécessité d'aller plus loin pour les Assistants d'Éducation (AED) et des assistants chargés de prévention et de sécurité (APS). Nous demandons la création de 200 nouveaux postes, indispensable pour répondre à l'amplitude horaire des établissements, à la croissance des effectifs et garantir un encadrement optimal.

De plus, la mise en place d'un changement d'indice au bout de trois ans d'exercice s'impose, afin de reconnaître l'expérience acquise et permettre une évolution salariale équitable pour ces personnels qui s'engagent quotidiennement auprès des élèves.

En outre, il apparaît essentiel de généraliser les contrats à temps complet pour l'ensemble des AED, avec un temps de travail fixé à 32 heures par semaine réparties sur 37 semaines. Ces mesures garantiraient enfin des conditions stables et équilibrées, à la hauteur des responsabilités assumées par les AED et APS de Mayotte.

Par ailleurs, il est indispensable d'accorder une attention particulière à la situation des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH), dont le rôle est essentiel pour garantir l'inclusion scolaire et le respect du droit à l'éducation pour toutes et tous.

À ce titre, nous demandons qu'un recrutement suffisant soit opéré afin d'assurer la couverture de l'ensemble des besoins des élèves en situation de handicap sur le territoire. Ce recrutement devra s'accompagner de la mise en place de contrats à temps plein, soit 24 heures d'accompagnement élève, afin de reconnaître et valoriser pleinement l'engagement des AESH. Une telle mesure permettrait non seulement d'offrir aux élèves un accompagnement continu et adapté, mais aussi de sécuriser les parcours professionnels des personnels concernés et de renforcer la qualité du service public d'éducation à Mayotte.

Concernant les enseignants titulaires, il est primordial d'aménager des conditions de mutation attractives et transparentes pour encourager l'ancrage et la fidélisation dans l'académie. Ainsi, nous demandons que chaque titulaire puisse bénéficier d'une possibilité de mutation au bout de 5 ans d'exercice, assortie d'un barème de 800 points pour le premier degré et de 1000 points pour le second degré. **Cette mesure, doit être appliquée à l'ensemble des personnels titulaires.**

Pour l'ensemble des personnels, nous proposons également la mise en place d'une indexation progressive de la rémunération, en fonction des années effectuées au sein de l'académie. Cette mesure vise à valoriser l'engagement et la fidélisation, tout en offrant une perspective d'évolution concrète à chaque étape du parcours professionnel. En complément, il est essentiel que **l'Indemnité de remboursement partiel des loyers (IRPL) soit attribuée à toutes et tous**, afin de garantir une équité de traitement et de reconnaître pleinement l'investissement des personnels dans le territoire de Mayotte.

Il est urgent que des mesures concrètes soient prises pour garantir la sécurité, la santé, la stabilité et la reconnaissance des personnels, en tenant compte de la spécificité insulaire et des défis sociaux de Mayotte.

Accorder enfin l'accès à un logement décent, faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, adapter les dispositifs de formation continue, renforcer les équipes de santé scolaire et de soutien psychologique, repenser les indexations pour intégrer la réalité du coût de la vie locale : autant de leviers fondamentaux pour rendre attractifs les métiers de l'éducation et préserver la qualité du service rendu aux élèves. Nous appelons de nos vœux un engagement résolu de l'État pour rompre avec la logique du provisoire et bâtir, ici à Mayotte, une école qui soit à la hauteur des ambitions républicaines de justice, d'égalité et de solidarité.

Dans l'attente de vos annonces et dans l'espoir d'une mobilisation renforcée de votre ministère à nos côtés, nous vous prions d'agréer, Madame la ministre de l'Éducation Nationale, l'expression de notre très haute considération.

Bruno DEZILE pour la CGT Éduc'action Mayotte

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bruno Dezile', written in a cursive style.